



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION REGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-ouest**

N° Spécial

29 Septembre 2021

1

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial DRDDI de Paris-Ouest du 29 Septembre 2021

SOMMAIRE

Décision	Date	DIRECTION REGIONALE DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE PARIS-OUEST	Page
21001017	28.09.2021	Décision d'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Fontenay-Aux-Roses (92260).	3

DÉCISION D'IMPLANTATION D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT SUR LA COMMUNE DE FONTENAY-AUX-ROSES (92 260)

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects d'Île-de-France

Référence: 21001017

Vu l'article 568 du code général des impôts ;

Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, et notamment ses articles 8 à 19 ;

Considérant la situation du réseau local des débitants de tabac ;

Considérant que la Chambre syndicale départementale des buralistes des Hauts-de-Seine a été régulièrement consultée ;

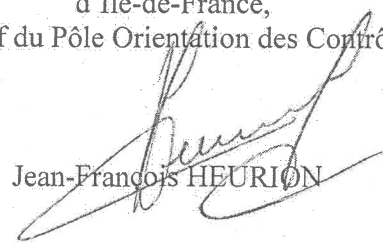
DÉCIDE

l'implantation d'un débit de tabac ordinaire permanent sur la commune de Fontenay-Aux-Roses sur le périmètre suivant : « 4 au 17 Avenue Lombart ».

En application des articles 14 à 19 du décret susvisé, l'attribution du débit sera effectuée prioritairement par appel à transfert, et à défaut, par appel à candidatures.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 28 septembre 2021

Pour le directeur interrégional des douanes
d'Île-de-France,
Le chef du Pôle Orientation des Contrôles


Jean-François HEURION

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy dans les deux mois suivant la date de publication de la décision.

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>